

Office fédéral de la santé publique OFSP
Direction
Anne Lévy Goldblum
Directrice
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

5 février 2021

Activités et animation enfance et jeunesse extrascolaires

PRÉOCCUPATIONS ET PROPOSITIONS CONCRÈTES CONCERNANT LES MESURES LIÉES AU COVID-19

Chère Madame Lévy Goldblum

L'Association faïtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ) et le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) apprécient d'avoir été impliqués dans le cadre d'une discussion avec l'OFSP le 3 février 2021 à propos de nos préoccupations concernant l'animation enfance et jeunesse extrascolaire. Nous avons été encouragé*es à vous soumettre, en vue des discussions qui doivent avoir prochainement lieu concernant les mesures liées au COVID-19 à partir de mars 2021, des propositions spécifiques pour améliorer la situation des enfants et des jeunes. Nous espérons que vous prendrez en considération les besoins et les préoccupations spécifiques des acteurs*trices des activités / de l'animation enfance et jeunesse extrascolaires et vous remercions de nous donner l'occasion d'être entendu*es.

Situation de départ

- Du point de vue de la psychologie du développement, **la période de l'enfance et de la jeunesse est une phase exigeante de la vie, avec des besoins spécifiques** : par exemple interagir avec des pairs, apprendre à construire et à gérer des relations de manière autonome, acquérir des compétences nécessaires plus tard pour la vie professionnelle et pour l'intégration dans la société.
- Les enfants et les jeunes sont plus que des élèves et des jeunes en recherche d'un d'apprentissage. Leur vie en dehors de la famille, de l'école et de la formation professionnelle revêt elle aussi une importance fondamentale pour leur bien-être et leur développement. Aujourd'hui tout particulièrement, alors que la vie sociale est fortement limitée, **les activités**

extrascolaires offrent des espaces importants de détente, des conseils à bas seuil et des relations de soutien.

- **L'animation socioculturelle enfance et jeunesse est un domaine reconnu du travail social.** Les offres sont gérées par des professionnel-le-s qualifié-e-s et sont généralement financées et assurées par les communes.
- Dans le cadre des activités **proposées par les organisations de jeunesse**, les offres sont dirigées par des personnes qui sont formées dans le domaine professionnel et pédagogique par le biais de **Jeunesse & Sport**.
- Depuis un an, les professionnel*les de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et les responsables des organisations de jeunesse font face aux défis liés à la pandémie. Elles*ils sont **formé*es à la mise en œuvre des mesures de protection** et sont conscient*es que, **pour que les offres puissent être maintenues, les plans de protection** doivent être continuellement mis à jour et **respectés de manière stricte**.

Situation actuelle

- **Forte augmentation des symptômes dépressifs graves**, augmentation des **cas d'abus** dus à la pandémie¹.
- Demande croissante en matière de prestations de soutien (d'urgence) telles que le numéro 147 ou la plateforme numérique ciao.ch, **augmentation significative des admissions** et des urgences dans le domaine de la **psychiatrie infantile et juvénile**².
- Les jeunes et les jeunes adultes se retrouvent malgré les restrictions. Les **mesures de prévention et de protection les plus appropriées pour les situations incontrôlables** (fêtes dans un parking) sont l'accompagnement professionnel dans l'espace public ainsi que les offres des activités / de l'animation enfance et jeunesse extrascolaires dans ses locaux et pendant ses activités, dans le respect des plans de protection.

Actions générales nécessaires

- Le **statut particulier** accordé aux enfants et aux jeunes de moins de 16 ans par rapport aux mesures devrait au moins être maintenu, être élargi dès que possible et autant que possible, et aussi être étendu à la tranche d'âge des jeunes jusqu'à 25 ans. Les **jeunes de plus de 16 ans**, en particulier, sont en effet actuellement **fortement limité*es dans leurs activités**³ et en souffrent incontestablement (augmentation des cas de dépression et des suicides)⁴.

¹ Misshandelte Kinder: Erneute Zunahme der Fälle – pandemiebedingt, Medienmitteilung Kinderspital Zürich:
<https://www.kispi.uzh.ch/de/medien/medienmitteilungen/2021/Documents/20210128%20Medienmitteilung%20Kinderschutzgruppe%202020.pdf>

² « La pandémie affecte fortement les personnes qui souffraient déjà d'une maladie psychiatrique » Spectra :
<https://www.spectra-online.ch/fr/spectra/actualites/%C2%ABDie%20Pandemie%20beeinflusst%20Menschen%20mit%20einer%20psychiatrischen%20Vorerkrankung%20erheblich%C2%BB-916-29.html>

³ Voir courrier du 1.2.2021 de la CFEJ à l'attention de l'OFSP concernant les conséquences de la crise liée au COVID-19 sur les jeunes : <https://ekkj.admin.ch/publikationen/stellungnahmen#collapse-7823>.

⁴ Voir étude de la Fondation Promotion Santé Suisse, document de travail 52, Répercussions de la pandémie de coronavirus sur la santé de la population en termes de vulnérabilité et de ressources :

- La communication de l'OFSP devrait **mentionner explicitement l'importance des activités / de l'animation enfance et jeunesse extrascolaires et le fait que cette activité est autorisée**, et souligner son importance pour la santé psychique et physique des enfants et des jeunes, par exemple sous la forme d'une déclaration du Conseil fédéral ou de l'OFSP lors d'une conférence de presse.
- Il est nécessaire et judicieux que les activités / l'animation enfance et jeunesse extrascolaires soient explicitement mentionnées dans les **communiqués concernant les mesures**, à savoir dans l'ordonnance ou dans le commentaire de celle-ci, ainsi que sur les canaux d'information (site internet de l'OFSP, médias sociaux, affiche avec pictogrammes) et que toutes les règles relatives aux jeunes soient présentées de façon groupée.
- **Abolition de la règle de la distanciation pour les enfants** : On ne peut raisonnablement exiger des enfants en âge de scolarité obligatoire qu'ils gardent une distance de 1,5 mètre entre elles*eux. Cela ne peut guère être mis en pratique sur le terrain. Ce qui était faisable l'année dernière, peut être réintroduit : aucune exigence de distanciation pour les enfants.
- **Activités pour les enfants et les jeunes en situation de handicap** : Que ces enfants et ces jeunes puissent bénéficier d'une offre malgré le coronavirus devrait être un objectif encore davantage à l'ordre du jour. Cela contribuerait également à alléger la charge des parents. Des directives claires et une assistance pour les offres de soutien, par exemple, sont souhaitées.

Propositions d'amélioration animation socioculturelle enfance et jeunesse et activités des organisations de jeunesse

- **Simplification de la règle concernant la taille des groupes** : Dans de nombreuses communes de Suisse, les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ainsi que les organisations de jeunes disposent seulement de petits locaux. Avec la restriction actuelle liée aux mètres carrés, cela signifie que les activités peuvent difficilement y être menées de manière pertinente à l'heure actuelle. Nous proposons une réglementation qui a déjà été appliquée avec succès l'année dernière : dans les locaux de moins de 200 mètres carrés, il est permis de travailler avec des groupes allant jusqu'à 20 personnes maximum (y compris professionnel*les/responsables), quel que soit l'âge des enfants et des jeunes. Pour les locaux de plus de 200 mètres carrés, la règle courante concernant la superficie reste valable (10m²/pers.).
- **Davantage d'offres pour les jeunes de 16 ans et plus** : Les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ainsi que les organisations de jeunesse ont besoin d'une plus grande marge de manœuvre afin de pouvoir offrir leur important travail de soutien et de pouvoir atteindre les jeunes. Dans le cadre des offres avec un accompagnement et dans le cadre de celles proposées avec la présence de professionnel*les/responsables formé*es, le groupe d'âge des 16-25 ans ne doit pas être soumis à la restriction limitant les groupes à un maximum de 5 personnes ; cela ne doit pas non plus être le cas lorsque des professionnel*les

travaillent avec des jeunes dans l'espace public (travail social de proximité et activités/animation jeunesse hors murs).

- **Camps durant les vacances – des règlements clairs et uniformes** : Il est extrêmement important que les enfants et les jeunes puissent participer aux camps. De nombreuses familles recourent à cette offre. Les camps servent de lieu de détente pour les enfants et les jeunes et soutiennent les parents en ce qui concerne la prise en charge de leurs enfants pendant les vacances. Le CSAJ (avec la participation des organisations de jeunesse concernées), souhaite créer avec l'OFSP les conditions pour que les camps puissent avoir lieu. Il convient de préciser aussi rapidement que possible quelles règles (isolement du groupe, contact avec le monde extérieur, test des participant*es, etc.) doivent être définies afin que les organisations de jeunesse puissent commencer à organiser des camps pour les vacances de Pâques et d'été.

Il nous semble également important de souligner ici que la situation des élèves, des apprenti*es et des étudiant*es, bien qu'elle ne fasse pas l'objet de notre lettre concernant les mesures valables pour les activités / l'animation enfance et jeunesse extrascolaires, est compliquée. Elles*ils se retrouvent en effet face à des incertitudes quant aux possibilités d'échange, aux perspectives d'emploi, aux places d'apprentissage ou de stage. Leurs intérêts devraient également être pris en considération, en prenant au sérieux et en examinant les conséquences des mesures en vigueur sur leur santé psychique. Le CSAJ est prêt à s'impliquer et à apporter son soutien également dans ce domaine-là, étant donné qu'il rassemble aussi des organisations membres qui sont actives dans ce domaine.

Nous sommes très intéressé*es à continuer de travailler, avec nos membres, pour contribuer d'une part, à l'endiguement de la pandémie, et d'autre part, par le biais de nos activités, au bien-être de nos enfants et de nos jeunes. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute coopération future.

Meilleures salutations

AFAJ



Marcus Casutt, directeur de l'AFAJ

CSAJ



Nadine Aebischer, responsable Politique

Copie par courriel pour information à :

- Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ
- Office fédéral des assurances sociales OFAS
- Secrétaire générale CDAS, Gaby Szöllösy, à l'attention de la Task Force « Protection de l'enfance et de la jeunesse »
- Office fédéral de la santé publique, Dagmar Costantini, capo salute bambini e giovani